Publié sur le site de la Commune le 12.11.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
02-11-2026

Date du Conseil :
09 – 11 - 2026

Objet :

CONVENTION de servitude ENEDIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du neuf novembre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 02 novembre 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	3	25

Presents: RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PICHON H. – PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – FRATTER M - CLEMENT F.– BARBERIS P. – OUJAGHBI A. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. — ERCAN S. - BOURDONNAY C. – HASSOUN K. – PALISSE A.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.
Procuration est donnée par ZAKI G. à PALISSE A.

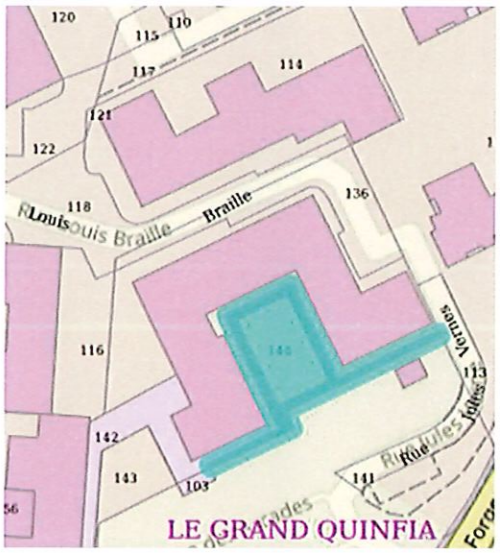
Absents :
Excusé : YILMAZ Y. – CORDONNIER T.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur Martine COLOMBET est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : B. VINCENT

Enedis par le biais de son bureau d'étude TEREAS, sollicite la Commune pour une modification de son réseau sur la parcelle AN 144, lieu-dit le grand QUNIFIA, appartenant à la Commune de BELLIGNAT (en bleu sur le plan)

Ces travaux sont nécessaires à SEMCODA dans le cadre du projet NPNRU
- Démolition de 16 logements au 8/10 Braille
- Réhabilitation des 44 logements attenants.



Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines, sur une longueur d'environ 11 mètres, ainsi que des accessoires.
Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la ville consent à cette servitude est joint à la présente délibération. La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité,**

- D'AUTORISER la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle AN 44
- D'APPROUVER les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération
- D'AUTORISER Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant

Secrétaire de séance,
Martine COLOMBET

Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261109-D_2026_11_09_06-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026